

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 8 320 000 €
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée générale de la société COVIVIO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 370 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 14 mars 2022

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Mazars

Anne Herbein

Claire Gueydan-O'Quin

COVIVIO

Attestation relative au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et à la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussigné, Christophe Kullmann, Directeur Général de la société Covivio, Société Anonyme au capital de 284 099 229 euros dont le siège social est situé 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 364 800 060 (ci-après la « Société »), atteste sur l'honneur :

- que la Société a procédé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux versements suivants effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts dans le cadre d'actions nominatives de parrainage et de mécénat :

Bénéficiaire	Adresse	Montant 2021	Montant 2020
FONDATION DE FRANCE - Fondation Palladio	40 avenue HOCHÉ 75008 PARIS	50 000.00	50 000.00
PAVILLON DE L'ARSENAL	21 boulevard MORLAND 75004 PARIS	20 000.00	20 000.00
RESIDENCE JEUNES SAINTE CONSTANCE	16 rue GABRIEL PERNE 57000 METZ		1 000.00
AUDE Association des utilisateurs de la défense	2 rue CNIT 92053 PARIS LA DEFENSE		5 000.00
LE CLUB 1 Immeuble-1 œuvre	121 avenue MALAKOFF 75116 PARIS		5 000.00
FONDATION D'ENTREPRISE COVIVIO	30 AVENUE KLEBER 75016 PARIS	300 000.00	500 000.00
Total des versements		370 000.00	581 000.00

- Qu'aucun don comptabilisé en 2020 n'a été réglé par la Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Paris, le 03 mars 2022.

Christophe Kullmann
Directeur Général

covivio.eu

Bureaux : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01 58 97 50 00
Siège social : 18, avenue François Mitterrand – CS 10449 – 57017 Metz Cedex 01 – Tél. : 03 87 39 55 00
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 284 099 229 € – RCS Metz 364 800 060
Titulaire de la carte professionnelle "Gestion Immobilière" et "Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce" n° CPI 5701 2018 000 038 340 délivrée par la CCI de la Moselle.
Bénéficiaire de garanties financières auprès du CIC Est situé 31 rue Jean Wenger Valentin - 67958 Strasbourg Cedex 9